



Notaire THIELEMANS
Bld. Maurice Carême 10
1070 Bruxelles

Dilbeek, 18 aout 2026

Concerne: ACP Marius Renard MR II, Place Martin Luther King 5 , 1070 Anderlecht
Appartement J4

Cher Monsieur, Chère Madame,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 02 avril 2026 et nous avons le plaisir de vous transmettre les renseignements demandés conformément à l'article 577-11 du code civil.

§ 1.

1. Le fonds de roulement annuel s'élève à €230.000, quote-part trimestriel : 682,81€.
Appel fonds de réserve annuel : 25.000€, appel trimestriel : 74,22€
Quote-part fonds de roulement fixe : 163,13 €
2. Arriérés: 6.469,61€, merci de bien vouloir effectuer le paiement sur le compte de la copropriété : BE44 0689 3227 8545
3. Voir point 1
4. Procédure judiciaire en cours : néant
5. Procès-verbaux assemblées générales: Veuillez trouver en annexe copie des derniers procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ainsi que les décomptes des charges
6. En annexe le dernier bilan

§ 2.

1. Nihil
2. Nihil
3. Nihil
4. Nihil



D REAL ESTATE

Nous ne disposons pas du DIU concernant les parties communes.

Il n'y a pas de PEB pour les parties communes.

BCE : 0848374074.

Il y a d'anciennes citernes à mazout qui ne sont plus utilisées sous la Résidence Marius Renard I.
La Résidence est passée au gaz bien avant notre accession au poste de syndic. Les citernes ont été nettoyées.

Espérant avoir ainsi répondu à vos attentes, nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Merci de nous informer concernant la signature de l'acte et l'identité des acquéreurs.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués,

Deborah De Cooman
Administrateur – syndic